



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-194

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction

R28-2026-09-16-00013 - AR 155-2026 - SUBDEL RH - portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est Mer du Nord par intérim aux personnes placées sous sa responsabilité en matière de gestion des ressources humaines (2 pages)	Page 3
R28-2026-09-16-00014 - AR 157-2026 - SUBDEL OS CE - portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est Mer du Nord par intérim aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire des crédits européens (2 pages)	Page 6
R28-2026-09-16-00015 - AR 159-2026 - SUBDEL ACTIVITE NDIE - portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activité maritimes et littorales (3 pages)	Page 9

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2026-09-16-00013

AR 155-2026 - SUBDEL RH - portant
subdélégation de signature du directeur
interrégional de la mer Manche Est Mer du Nord
par intérim aux personnes placées sous sa
responsabilité en matière de gestion des
ressources humaines



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 16/09/2026

ARRÊTÉ 155/2026

**portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord par intérim aux personnes placées sous sa responsabilité
en matière de gestion des ressources humaines**

**Le directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord par intérim**

- Vu la partie législative du code général de la fonction publique ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'État ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu Le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime .
- Vu L'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoir du ministère chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et le ministre des transports, en date du 31 août 2026 portant attribution par intérim des fonctions de directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord à Monsieur Hervé THOMAS, administrateur général de 2ème classe des affaires maritimes du 1er septembre au 31 octobre 2026 ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00

Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 –

4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

1/2

- Vu** l'arrêté n°SGAR 26-096 du 14 septembre 2026, portant délégation de signature du préfet de région en matière de recrutement et de gestion d'agents à Monsieur Hervé THOMAS directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord (DIRM MEMN) par intérim ;
- Vu** l'arrêté n°SGAR 26-095 du 14 septembre 2026, portant délégation de signature du préfet de région en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État à Monsieur Hervé THOMAS directeur interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord (DIRM MEMN) par intérim.

ARRÊTE

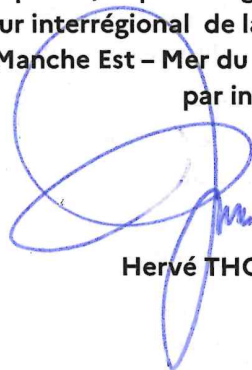
Article 1er : La délégation de signature des arrêtés N° SGAR 26-095 et N° SGAR 26-096 est accordée à :

• Thierry CANTERI	Directeur interrégional adjoint de la mer
• Sophie SANQUER	Directrice interrégionale adjointe de la mer
• Valérie TRUGILLO	Secrétaire générale
• Christelle VALLET-JACQUENS	Secrétaire générale Adjointe

Article 2 : L'arrêté 112-2025 du 20 août 2025 est abrogé.

Article 3 : Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie.

**Pour le préfet, et par délégation
le Directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord
par intérim**



Hervé THOMAS

Collection des décisions

Ampliations :

SGAR NORMANDIE

Direction régionale des finances publiques de Normandie

Directions départementales des finances publiques

de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne

DAAM – DASM - SG

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2026-09-16-00014

AR 157-2026 - SUBDEL OS CE - portant
subdélégation de signature du directeur
interrégional de la mer Manche Est Mer du Nord
par intérim aux personnes placées sous sa
responsabilité en matière d'ordonnancement
secondaire des crédits européens



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 14/09/2026

ARRÊTÉ N°157/2026

**portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord par intérim aux personnes placées sous sa responsabilité
en matière d'ordonnancement secondaire des crédits européens**

**Le directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord par intérim**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi N°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 131, modifiant la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions ,
- Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;
- Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration .
- Vu Le décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu Le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu L'arrêté ministériel du 4 octobre 2007 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable sur les opérations du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » ;

- Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et le ministre des transports, en date du 31 août 2026 portant attribution par intérim des fonctions de directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord à Monsieur Hervé THOMAS, administrateur général de 2ème classe des affaires maritimes du 1er septembre au 31 octobre 2026 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/26-093 du 14 septembre 2026 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des crédits européens à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

• Thierry CANTERI	Directeur interrégional adjoint de la mer
• Sophie SANQUER	Directrice interrégionale adjointe de la mer
• Valérie TRUGILLO	Secrétaire Générale
• Christelle VALLET-JACQUENS	Secrétaire Générale Adjointe

pour la signature de l'ensemble des actes nécessaires à l'ordonnancement secondaire des crédits européens émergeant aux programmes techniques dont la gestion est assurée par la direction interrégionale de la mer Manche Est - Mer du Nord.

Cette délégation porte sur l'engagement juridique, la demande d'engagement comptable, la demande de saisie d'engagement juridique et la demande de liquidation des aides.

Article 2 : L'arrêté n° 110/2025 du 20 août 2025 est abrogé.

Article 3 : Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie.

Pour le préfet, et par délégation
Le Directeur interrégional de la mer
Manche Est - Mer du Nord
par intérim


Hervé THOMAS

Collection des arrêtés
SGAR NORMANDIE
Direction régionale des finances publiques de Normandie
Directions départementales des finances publiques
de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne
DAAM - DASM
SG - SGA

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2026-09-16-00015

AR 159-2026 - SUBDEL ACTIVITE NDIE - portant
subdélégation de signature du directeur
interrégional de la mer Manche Est Mer du Nord
aux personnes placées sous sa responsabilité en
matière d'activité maritimes et littorales



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 14/09/2026

ARRÊTÉ N°159/2026

**portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord par intérim aux personnes placées sous sa responsabilité
en matière d'activités maritimes et littorales**

**Le directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord par intérim**

- Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le Décret n°82-635 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;
- Vu** le décret n°2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 66 modifié relatif aux compétences interrégionales des préfets de région ;
- Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer et notamment son article 3 ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret du 11 janvier 2023 nommant Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et le ministre des transports, en date du 31 août 2026 portant attribution par intérim des fonctions de directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord à Monsieur Hervé THOMAS, administrateur général de 2ème classe des affaires maritimes du 1er septembre au 31 octobre 2026 ;
- Vu** l'arrêté n° SGAR/25-116 du 25 novembre 2025 portant organisation de la direction interrégionale de la mer Manche-Est Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00

Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99

4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

- Vu l'arrêté n° SGAR/26-092 du 14 septembre 2026 portant délégation de signature en matière d'activité à Monsieur Hervé THOMAS directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord par intérim ;
- Vu La décision 0461-2026 du 18 mai 2026 portant nomination de Lucas LEPERLIER, chef de service par intérim du SRCAM.

ARRÊTE

Article 1 :

La délégation de signature conférée aux articles 1 paragraphe a) et 2 de l'arrêté préfectoral N° SGAR/26-092 susvisés est accordée à :

- | | |
|-------------------|--|
| • Thierry CANTERI | Directeur interrégional adjoint de la mer, |
| • Lucas LEPERLIER | Chef de la Mission de Coordination des politiques publiques de la mer et du littoral |
| | Chef du service réglementation et contrôle des activités maritimes, par intérim |

En cas d'empêchement ou d'absence de :

- | | |
|-------------------|--|
| • Marie ALLART | Cheffe adjointe du service réglementation et contrôle des activités maritimes, |
| • Cyril CZEKANSKI | Chef de la mission territoriale de Boulogne-sur-Mer, |
| • Sophie SANQUER | Directrice interrégionale adjointe de la mer, |
| • David SELLAM | Chef de la mission territoriale de Caen, |

Article 2 :

La délégation de signature conférée à l'article 1 paragraphe b) et 3 de l'arrêté préfectoral N° SGAR/26-092 susvisé est accordée à :

- | | |
|------------------------------|---|
| • Thierry CANTERI | Directeur interrégional adjoint de la mer, |
| • Sophie SANQUER | Directrice interrégionale adjointe de la mer, |
| • Valérie TRUGILLO | Secrétaire Générale |
| • Christelle VALLET-JACQUENS | Secrétaire Générale Adjointe |

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex
www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

AR159-2026 2 / 3

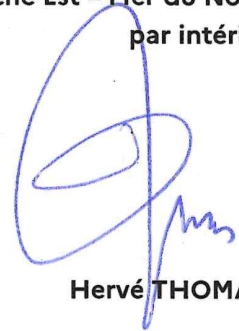
Article 3 :

L'arrêté 211-2025 du 28 novembre 2025 est abrogé.

Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Manche-Est – Mer du Nord par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie ainsi que dans la région Hauts-de-France.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord
par intérim**



Hervé THOMAS

Copie à :

Collection des arrêtés

Ampliations :

SGAR NORMANDIE

Direction régionale des finances publiques de Normandie

Directions départementales des finances publiques

de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne

DAAM

DASM

Chefs Missions territoriales BL – CN

Chef SRCAM et adjoint(s)

SG - SGA

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00

Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99

4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

AR159-2026 3 / 3